

Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer du lundi 26 juin 2017

Le lundi 26 juin 2017, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 16 juin 2017 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

Présents :

Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Emmanuelle JARDIN-PAYET - Jean-Paul FANET - Annick DELFARRIEL - Gilbert TALMAR - Pierre SCHMIT - Marc BENICHON - André LECLAIRE - Sophie LE PIFRE - Jean-François MORLAY - Céline BLANLOT- Jessica PIERRE - Annick BELZEAUX - Abdelaziz BALADI - Michel TOURNIER - Anne GOURLIN - Jacques FRICKER - formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Roger HUET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS
Eric JAMES donne pouvoir à Jacques FRICKER
Laurence DUPONT donne pouvoir à Daniel VINCENT
Pascal GUEGAN

Secrétaire de séance : Pierre SCHMIT

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 29 mai 2017

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 29 mai 2017.

2°) Plan Local d'Urbanisme - Présentation du P.A.D.D. révisé - débat.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 23 Mars 2015, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale du PLU approuvé par délibération du 27 octobre 2014 et que le conseil a débattu du P.A.D.D (Plan d'aménagement et de développement durable) le 26 septembre 2016.

Suite à l'incendie de la salle polyvalente et aux réflexions du groupe de travail, quelques modifications au P.A.D.D. sont proposées au débat. De plus ce nouveau PADD prend en compte les remarques des personnes publiques associées qui se sont réunies le jeudi 22 juin 2017.

Le bureau NIS, rappelle les orientations générales du P.A.D.D. validées en septembre 2016 et présente les propositions de modifications.

Les orientations générales du P.A.D.D., se déclinent à partir de 4 axes d'aménagement et d'urbanisme, précisées dans le document joint en annexe.

1. Renforcer la structure urbaine existante.
2. Maintenir et renforcer le cadre de vie et un environnement de qualité qui font l'attractivité de la commune.
3. Préserver et mettre en valeur son environnement naturel.
4. Mettre en valeur le potentiel environnemental.

Les modifications portent sur trois axes :

- Requalification des entrées de villes : le P.A.D.D ne se contente pas de la seule entrée de ville sud, il qualifie également l'entrée nord.
- Réorganisation du centre bourg suite à l'incendie de la salle polyvalente intervenu le 1^{er} octobre 2016.
- Clarification du calendrier d'ouverture des zones à l'urbanisation.

De plus le nouveau P.A.D.D. intègre les demandes et remarques des personnes publiques associées :

- Identifier la Villa Guimard et la Sapinière comme monuments protégés (architecte des bâtiments de France)
- Intégrer la candidature des Plages du Débarquement de Normandie et notamment celle d'Hermanville-Sur-Mer à une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Reconnaître le patrimoine traditionnel du centre bourg
- Mettre à jour les données concernant le nombre d'artisans sur la commune

Il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales, des objectifs de la mise en révision et des modifications, à la lumière notamment des explications et présentations faites par le cabinet d'études N.I.S.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Monsieur le Maire précise que le document prend en compte les directives du SCoT Caen-métropole (Schéma de cohérence territoriale). Concernant les entrées de ville, il précise la volonté d'une mixité entre artisanat et logements. Il souhaite également que l'entrée de ville sud soit plus agréable avec un traitement paysager et une mise en sécurité du secteur.

Monsieur SCHMIT demande si d'autres personnes publiques associées ont exprimé des remarques. Le cabinet NIS précise que la chambre d'agriculture a demandé des précisions quant à la consommation d'espaces agricoles (2ha au nord et 5 ha au sud). Monsieur le Maire rappelle la volonté de freiner les pluies des bassins versants. Monsieur SCHMIT rebondit et rappelle qu'au-delà de la volonté communale, il appartient au monde agricole de faire évoluer les pratiques agraires en s'appuyant par exemple sur la charte de recommandations. La commune seule ne pourra pas tout résoudre.

Monsieur FANET rappelle également que l'on est au stade du P.A.D.D. et non au niveau du plan de zonage et du règlement. Ces deux derniers documents qui feront l'objet d'un travail en commission d'urbanisme pourront apporter des précisions et prescriptions.

Monsieur TOURNIER intervient pour préciser que le P.A.D.D. est le reflet du point de vue des travaux la commission. Il se félicite du travail en commun, et que le projet permette « d'ouvrir le champ des possibles ». Il précise que pour lui si le document est trop précis à ce stade, il deviendra trop contraignant.

Monsieur SCHMIT demande un rappel de la procédure. Il est précisé que c'est la communauté urbaine qui délibèrera sur le P.A.D.D. en septembre 2017 puisque depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence a été transférée. Elle s'appuiera sur les éléments du débat mené aujourd'hui en conseil. Il faudra respecter les délais incompressibles et l'arrêt du projet de PLU pourrait être envisagé fin d'année, mais la procédure d'arrêt appartiendra à la communauté urbaine. La commission PLU reprendra dès septembre ses travaux pour définir le plan de zonage et le règlement.

Monsieur VINCENT demande si la communauté urbaine pourrait remettre en cause les orientations du P.A.D.D. Monsieur le Maire lui répond que les services de Caen la mer suivront les orientations proposées puisque c'est la commune qui a initié la révision du PLU. La communauté urbaine se saisira en son temps du P.L.U.I. (Plan local d'urbanisme intercommunal).

Plusieurs conseillers reviennent sur la consommation d'espaces agricoles et demandent que l'équité entre toutes les communes du territoire communautaire soit respectée.

Monsieur FRICKER prend la parole. Il regrette qu'au début des travaux de la commission le cabinet n'est pas mieux exprimé ses attentes et précisé les acronymes. Il rajoute néanmoins qu'au fil des réunions, les débats se sont éclaircis et que le cabinet NIS a apporté son expertise entre les volontés communales et la faisabilité et qu'il a traduit les souhaits de l'ensemble de la commission.

Les quatre axes principaux énoncés dans le PADD sont pertinents et sont des défis intéressants pour le développement de la commune. Il reconnaît le travail exhaustif sur ce dossier.

Il se félicite que la proposition de développement économique en entrée sud ait été actée mais attire l'attention sur le fait du développement important du stockage des voitures du garage. Il faut privilégier un développement agréable de l'entrée de ville.

En ce qui concerne les éléments du patrimoine, il se dit satisfait des prises en compte du marais et du paysage bocager.

Il exprime en revanche un regret concernant le développement écologique. Il aurait souhaité que la commune d'Hermanville-Sur-Mer soit « un phare » en matière d'habitat écologique et que la commune soit reconnue pour son patrimoine balnéaire mais aussi son attractivité écologique.

Monsieur le Maire revient sur l'intervention de Monsieur FRICKER.

En ce qui concerne le cabinet NIS, celui-ci n'avait pas pour objet d'initier les idées mais d'en définir la faisabilité. Il convient que les acronymes peuvent être nombreux dans les collectivités territoriales.

Il précise qu'effectivement les membres de la commission se sont retrouvés dans les quatre axes de développement.

En ce qui concerne l'habitat écologique. Il rappelle que l'on parle maintenant de transition écologique et que le P.A.D.D en porte les éléments importants. L'habitat écologique en est une composante. La transition écologique touche plusieurs niveaux d'aménagement : éclairage public, gestion des eaux pluviales, trottoirs avec des surfaces absorbantes, etc... C'est aussi aux promoteurs de promouvoir l'habitat écologique.

Monsieur FRICKER insiste sur le fait que la commune peut inciter à l'habitat écologique.

Madame JARDIN-PAYET fait remarquer que ce sont les incitations financières qui souvent soutiennent le développement écologique et que la commune n'a pas les moyens financiers pour imposer.

Madame GOURLIN souhaite savoir comment est fait le choix des promoteurs, notamment sur les lotissements communaux.

Monsieur FANET lui répond que sur la commune il n'y a pas de lotissements communaux hormis le Clos Caillet. Les terrains sont privés et donc le choix des promoteurs n'appartient pas à la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune peut donner des orientations, par exemple en matière d'éclairage public, de gestion des eaux pluviales.

Monsieur VINCENT intervient. Pour lui on peut préconiser mais pas imposer. Le coût de l'écologique peut être important et freiner certaines personnes. Il ne faudrait pas aller vers une sélection par l'argent.

Monsieur le Maire indique qu'un quartier en éco construction a été développé à Louvigny et que malheureusement les parcelles trouvent difficilement acquéreur, les prix étant trop élevés.

Madame JARDIN-PAYET rappelle que la commune dans son P.A.D.D. affiche des objectifs de préservation de l'environnement et sa mise en valeur et que la commune doit également porter cette transition écologique sur ces bâtiments publics et nouveaux aménagements.

Madame BLANLOT appuie ses propos en rappelant que la transition écologique est transversale.

Monsieur TOURNIER revient sur l'entrée de ville sud et sur son aspect esthétique.

Monsieur FANET précise que la commune pourra imposer des prescriptions dans le règlement du PLU.

Monsieur BALADI revient sur l'importance de traiter la sécurité de l'entrée sud. Concernant le garage, il faut soutenir cette entreprise dynamique de la commune. Monsieur VINCENT appuie cette remarque, il est difficilement envisageable de cacher l'exposition des véhicules. Il faut intégrer le garage dans la réflexion globale en lui permettant de développer son activité.

Monsieur FRICKER convient de l'intérêt du développement économique mais insiste sur un traitement paysager du secteur avec par exemple des haies.

Monsieur BALADI demande si le covoiturage a été prévu sur les entrées de ville. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. De même il demande des précisions quant à la qualification « d'ordinaire ». Monsieur le Maire précise que c'est au sujet des traitements pesticides. La commune s'engage dans une démarche de « zéro phyto » et souhaiterait encourager la prise de conscience des habitants sur l'entretien des trottoirs.

Le conseil municipal n'ayant plus de remarques à faire concernant ce P.A.D.D amendé, Monsieur le Maire clos le débat. Il se charge de transmettre les éléments du débat à la communauté urbaine de Caen la mer qui présentera le dossier en conseil communautaire en septembre 2017.

3°) Décision budgétaire modificative n°1/2017 – Commune

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°1/2017 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP	DM1 / 2017	BP+ DM1/2017
615221 - Bâtiments	21 000,00 €	3 637,00 €	24 637,00 €
615231 - Voies et réseaux	1 228,00 €	2 602,00 €	3 830,00 €
6161 - Primes d'assurances - multirisques	14 500,00 €	-2 000,00 €	12 500,00 €
6168 - Primes d'assurances	8 500,00 €	-5 051,00 €	3 449,00 €
65548 - charges intercommunales	121 675,00 €	7 776,00 €	129 451,00 €
021 - Virement à la section d'investissement	200 000,00 €	5 710,00 €	205 710,00 €
022 - dépenses imprévues	6 964,00 €	-6 964,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		5 710,00 €	

FONCTIONNEMENT -RECETTES	BP	DM1 /2017	BP+ DM1/2017
7411 - Dotation forfaitaire	190 287,00 €	5 710,00 €	195 997,00 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		5 710,00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES	BP	DM1 /2017	BP+ DM1/2017
2041582 - Autres groupements, bâtiments et installations.	0,00 €	1 989,00 €	1 989,00 €
2128 - autres agencements et aménagements de terrain	12 000.00€	3 120,00 €	15 120.00 €
2152- installations de voirie	1 989.00€	-1 989,00 €	0.00 €
21534- réseaux d'électrification	0.00€ ²	2 590,00 €	2 590,00 €
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES		5 710,00 €	

INVESTISSEMENT-RECETTES	BP	DM1 /2017	BP+ DM1/2017
023 - Virement en provenance de la section fonctionnement	200 000,00 €	5 710,00 €	205 710,00 €
TOTAL DES RECETTES NOUVELLES		5 710,00 €	

4°) Informations du maire, des maires-adjoints et des conseillers délégués

- Le groupe de travail pour **l'aménagement du parc** s'est réuni une première fois pour identifier les pistes de réflexions.
- **Apéro village** le vendredi 30 juin à 19h00 à la ferme offert par le conseil municipal suivi d'un pique-nique à la charge de chaque participant.
- **Fête de la musique** : remerciements pour l'investissement des bénévoles. Ce fut une belle manifestation.
- **Lecture à voix haute avec le trio Les Improbables : les femmes** - Mercredi 5 juillet à 19h00 à la médiathèque (participation libre au profit de l'association Rêves de voyages), suivi du vernissage de l'exposition de collages de Sous X à 20h00.
- « **Exposition de collages de Sous X : Souriez... c'est l'été** » à la médiathèque du mercredi 5 juillet au 26 août.

- Sortie du **guide de l'été** fin juin récapitulant l'ensemble des manifestations estivales proposées par les communes de Colleville-Montgomery, Hermanville-Sur-Mer et Lion-sur-Mer.
- **Résidence d'architectes** : le dossier sera examiné en septembre 2017.
- **Assemblée générale de la MJCI** le mardi 27 juin à 19h30 à la salle socio-culturelle de Colleville Montgomery.
- **Concert des écoles le jeudi 22 juin à 15h00 à la chapelle Sainte Thérèse de Ouistreham.** Une partie des enfants de l'école élémentaire a chanté avec des enfants de Bénouville (dans le cadre de la convention annuelle avec l'école de musique). Un concert de très belle qualité, Madame DELFARRIEL félicite l'équipe pédagogique.
- La **kermesse des écoles** a eu lieu le 24 juin dans le parc de la mairie. Beau succès avec un très beau spectacle des enfants. Le conseil remercie l'ensemble de l'équipe enseignante pour son investissement, les parents d'élèves qui ont porté ce projet et le personnel communal pour son efficacité. Il est souligné que L'APE souffre d'un manque de renouvellement de son équipe de bénévoles et commence à s'essouffler.
- **Jumelage** : le comité de jumelage a organisé son voyage à Tangmere en Angleterre. Vingt-neuf Hermanville-Sur-Mer se sont retrouvés et ont passé un excellent séjour en visitant en autres les sites de Bath et Stonehenge. En 2018, nous fêterons le 30^{ème} anniversaire du jumelage.
- **Ouverture de saison le jeudi 6 juillet à 18h00** à la salle TRIANON, suivi d'un vin d'honneur et d'une démonstration de hip-hop en front de mer.

5°) Question orale

Aucune question orale.

Fin du conseil : 20h40

Prochain conseil : date déterminée